M. Gouin, suivant mon correspondant, n'arien inventé du tout ; cette méthode est connue de tout temps, et lui-même, l'auteur de la lettre, lapratique depuis des années !

Je n'ai nulle raison de douter de sa bonne foi et de sa sincérité, et je ne puis m'en prendre qu'à moi-même et à mon peu de clarté, s'il a pu confondre la méthode qu'il emploie avec celle dont M. Gouin a posé les principes dans « l'art d'enseigner et d'étudier les langues. » Une chose toutefois ne parait ressortir clairement de quelques passages de sa lettre ; c'est qu'il n'a jamais lu le livre de M. Gouin. Qu'il me permette donc de l'y renvoyer : l'ouvrage de M. Gouin est la clarté *même* ; il y verra sans doute ce que j'ai échoué à lui faire comprendre ; et j'ose espérer qu'après l'avoir médité, il conviendra que sa méthode, quelle qu'elle puisse être, n'a rien de commun avec celle qui y est exposée.

Vous apercevez la conclusion, amis lecteurs, voilà un professeur, de la meilleure foi du monde, j'en suis convaincu, qui prétend enseigner d'après le procédé de M. Gouin. Qu'il réussisse et tout est pour le mieux. Mais supposez le contraire et voilà M. Gouin et son système responsables de l'échec.

Donc ne reconnaitre pour disciples du Maitre que ceux qu'il a *lui-même* initiés à la pratique de sa méthode et qui peuvent produire le *certificat* qu'il délivre, et par lequel il les reconnait aptes à l'enseigner.

LUBIN-DELAFOREST.

LA PÊCHE

Il fait beau, il fait chaud, on peut-on être mieux qu'au bord de l'eau, commodément assis, surveillant silencieusement la ligne qui va et vient suivant le cours des eaux, et guettant la prise, la bonne prise, la carpe l'onde, le « percot » frétillant, l'épinoche rebuté le goujon, la vandoise. Nos bons roubaisiens sont friands de la pêche, ils aiment à partir en simple tenue de campagne, armés de la traditionnelle «canne à roseau» et largement approvisionnés d « amorces » et d'asticots ils s'en vont :

Regardez-les passer, la ligne sur l'épaule

comme dit la chanson et vous conviendrez comme moi qu'ils sont heureux tous ces hommes qui, dans quelques instants, la mine épanouie et la gaieté dans le cœur, jetteront le trouble dans la grande famille de nos petits poissons.

C'est dans l'ancien et le nouveau canal de Roubaix, dans l'Escaut, au delà de la frontière, que les habitants de Roubaix et des environs aiment à aller selon la locution familière, taquiner le goujon.

Pour eux la préoccupation unique est celle-ci : le poisson sera-t-il nombreux cette année ? Depuis dimanche dernier, jour trois fois béni où de par la volonté de l'autorité on peut *pêcher* librement sans *pêcher* (pardon !) ne vous est-il pas arrivé à mainte reprises de vous entendre interpeller par un chevalier de l'épinoche qui vous demande, anxieux, si vous croyez que la pêche sera bonne ? Ah, de grâce, n'allez pas avoir l'air indifférent; qu'adviendrait-il, Dieu seul le sait, s'il vous arrivait de répondre : « eh, je me moque pas mal de la pêche » ou, ce qui serait encore plus terrible : « La pêche! mais el e sera horrible, le poisson fera complètement défaut ». Non, tenez, j'aime mieux ne pas penser aux soucis, plus noirs que l'eau de Seine, que vous jetteriez, bénévolement, dans l'âme de cet infortuné pêcheur! Pas de poisson! mais alors pas de récolte, pas de plaisir; adieu gibecière, canne, asticots, vers de vase — c'est la fin du monde, pour le friand de la ligne.

Si au contraire flattant la manie du pêcheur, manie bien douce et bien inoffensive que nos plus grands hommes se flattaient de posséder, vous assurez votre interlocuteur anxieux que « ça mordra ferme », que tout indique que la chasse aux goujons fera merveille, oh alors quelle joie dans le clan ennemi de l'ablette et avec quels transports l'homme ne vous prendra-t-il pas sous le bras pour vous offrir le plus prochain produit de sa pêche fructueuse,— pour un peu le pêcheur vous embrasserait..

Parlerai-je ici des principes de cette bienheureuse pêche si en honneur chez nous, indiquerai-je le laisser-aller de la ligne à bout de bras, la façon d'arrêter la canne, de relever l'esche au courant ? A quoi bon ! Tout roubaisien est né pêcheur et ce serait renouveler une leçon à la façon de Grosjean en remontrant à son curé que de tenter la moindre démonstration d'un « art » que tous nos lecteurs connaissent pour l'avoir pratiqué de tout temps.

Et cependant il fallait bien dire un mot de cet événement qu'est l'ouverture de la pêche fluviale, il nous fallait, en chroniqueur fidèle, consacrer quelques lignes à l'amusement favori du roubaisien; qu'auraient dit nos amis les pêcheurs si nous avions manqué à ce devoir ! Voilà notre dette acquittée, nous sommes à l'aise maintenant pour souhaiter à tous, œil vif, main souple et leste, bon « coup de relâcher, » bonne pêche enfin ; fasse le Dieu des pêcheurs que le poisson soit affamé et le mot » bredouille, » déjà si laid par lui-même, deviendra presqu'inconnu de nos concitoyens. — V.

Situation météorologique. — Roubaix, 21 juin. — Hauteur barométrique 759. Température :
A sept heures du matin 13 degres au-dessus de zéro
A une heure du soir 22 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 19 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le prix de la viande.— Le syndicat des bouchers de Roubaix, vient d'adresser la lettre suivante à M. H. Carrette, maire de Roubaix :

« Monsieur le Maire,

» En réponse à l'affiche apposée sur les murs de la ville, relative aux prix de la viande, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas attendu votre invitation pour baisser nos prix. En effet, depuis un certain temps, la basse boucherie est vendue au prix de l'offre, si encore elle est vendue.

» Devant la difficulté de nous débarrasser des bas morceaux, il nous est impossible de baisser la viande de 1re catégorie, mais nous nous engageons à ne pas vendre la basse au-delà de 0 fr. 60 le 1/2 kilo en 1re qualité.

» Nous vous ferons en outre, respectueusement observer, Monsieur le Maire, que nous regrettons du n'avoir pas été appelés devant vous. Nous vous aurions donné plus facilement de vive voix, les explications nécessaires.

» Veuillez agréer, etc. *(Suivent les signatures.)*

Avis aux bouchers de la ville. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'inviter les bouchers de la ville à se rendre à la mairie jeudi 22 courant, à 4 heures du soir, pour recevoir une communication au sujet du prix de la viande. »

Les denrées alimentaires. — La cinquième commission municipale se réunira le jeudi 22 juin à 7 heures du soir pour examiner la question des denrées alimentaires et le règlement de l'abattoir.

La distribution d'eau potable. — Il nous revient que le projet de construction d'un grand réservoir à Mouveaux sera prochainement présenté aux municipalités de Roubaix et de Tourcoing, et que l'installation de la conduite ascensionnelle sera commencée aussitôt après le chômage des canaux.

On peut donc espérer que l'eau de la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe sera amenée dans ces deux villes, dans le courant de l'année prochaine.

Les résultats d'une adjudication. Vente d'un terrain appartenant à la Ville. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hervé Mibéo, adjoint au maire, assisté de MM. Louis Carpentier et Alphonse Moret, conseillers municipaux, et en présence de M. le directeur de la Voirie, et de M. le receveur municipal, l'adjudication suivante :

— *Mise en état de viabilité de la rue Marquisat.*

Cinq soumissionnaires, entrepreneurs, se sont présentés, savoir : M. Clovis Blenzé, de Houplines, avec 4 0/0 de rabais; M. Antoine Labbe, de Lille, avec 3 0/0; M. Louis Colin, de Lille, avec 3 0/0; M. A. Carette-Duburcq, de Roubaix, avec 4 0/0; M. Louis Honoré, de Roubaix, avec 3 0/0.

Un deuxième tour a dû avoir lieu pour MM. Clovis Bleuzé et A. Carette-Duburcq.

Ces deux soumissionnaires ayant maintenu chacun leur rabais de 4 0/0, on a recouru au tirage au sort, et c'est M. A. Carette-Duburcq qui a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 24,000 francs, y compris celle de 1,807 fr. 85, pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 800 fr.

Vente d'un terrain situé rue de la Gare.— A la même séance, un terrain de 91 mètres carrés, 26 centimètres de surface, situé rue de la Gare, entre la rue de l'Alma et la rue de Blanchemaille, a été vendu à M. Ernest Bonte, de Tourcoing, au prix de 350 francs le mètre carré.

Avis militaire. — Les réservistes des classes 1883-1887, soutiens de famille qui désirent solliciter la dispense de la période d'exercices à laquelle ils sont astreints à l'automne prochain, doivent dès à présent remplir les formalités et produire les pièces indispensables. A cet effet, ils peuvent se renseigner à la Mairie, bureau militaire.

Les grèves. — Une deuxième rentrée partielle, d'une trentaine de tisserands, a eu lieu, mardi matin, à la fabrique de M. Vernier-Delaoutre, rue du Pays, ce qui porte à trente-huit le nombre des grévistes qui ont repris le travail. On comptait que tous les autres rentreraient mercredi matin.

La scène de désordre de la rue Saint-Georges. — Nous avons relaté la scène de désordre commise, lundi soir, par une quinzaine de jeunes socialistes en goguette, dans l'estaminet de M. Vandeputte, rue Saint-Georges, et l'arrestation de l'un d'eux, un boulanger du nom de Dubly.

Ce jeune homme, écroué d'abord au dépôt central, pour y passer la nuit, a été conduit, mardi matin, au poste du 2e arrondissement, pour être interrogé par par M. Broigne, commissaire.

Les explications fournies par lui, ayant établi qu'il ne faisait pas partie de la bande, mais qu'il y avait été mêlé en simple curieux, il a été mis en liberté.

L'enquête continue, en ce qui concerne les coupables, qui sont activement recherchés par la police.

Une cabaretière proxénète. — Depuis plus d'un mois, la police de sûreté surveillait étroitement une buvette, au numéro 12 de la rue de la Providence, tenue par le sieur Emile Ladsous.

Une femme de trente-quatre ans, Sophie Germain, qui vit maritalement avec ce dernier, avait pour métier d'attirer des jeunes filles, même mineures, pour les mettre à la disposition des clients de la maison, et faisait servir sa chambre à un honteux trafic.

L'enquête habilement menée par M. Broigne, commissaire de la rue des Arts, a abouti à l'arrestation de la cabaretière, qui a été écrouée, dans la journée de mardi, au dépôt central, pour être déférée au parquet de Lille.

Un ignoble personnage. — Dans la soirée de lundi, vers huit heures, la police procédait, rue de l'Alma, à l'estaminet du « Marchand de Pipes », à l'arrestation d'un ouvrier tisserand, du nom de Ferdinand Carbonnel, père de famille, cinquante-six ans, qui habite rue du Fontenoy.

Carbonnel, depuis quelque temps, attirait dans sa chambre et abusait d'une petite fille de neuf ans.

Mardi matin, M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, a interrogé les parents de l'enfant, ainsi que l'inculpé.

Après un interrogatoire qui a duré plusieurs heures, le magistrat a fait écrouer Carbonnel au dépôt de sûreté, pour être déféré, mercredi matin, au parquet de Lille.

Une femme malmenée par son mari. — Dimanche dernier, avait lieu chez les époux Tirsel-Delobel, habitant rue du Tilleul, cour Tonneau, une réunion de famille, qui se prolongea jusque vers neuf heures du soir.

Quand les invités furent partis, une discussion surgit entre les époux; le fils de la maison, un jeune homme de 19 ans, du nom d'Henri, s'interposa entre son père et sa mère. Mal lui en prit, car son père le prit à la gorge et le terrassa.

Aveuglé par la colère, Tirsel se retournant ensuite vers sa femme lui laboura la poitrine de coups ; puis il monta à sa chambre, et se mit au lit jusqu'au lundi matin.

Dès qu'il fut levé, Tirsel, au lieu de se rendre au travail, fit de nombreuses libations pendant toute la journée, et ne rentra à la maison que mardi matin, vers deux heures.

Mme Tirsel, née Céline Delobel, femme de 37 ans dut prendre le lit à la suite des coups qu'elle avait reçus de son mari.

Sa situation étant devenue inquiétante, on fit appel au concours d'un médecin, M. Noyon, qui vint lui prodiguer ses soins, et déclara qu'elle devait avoir de graves lésions internes.

M. Vancostenoble, informé, dans la soirée de lundi, des violences commises par Tirsel sur sa femme, donna des ordres pour qu'à son retour il fut arrêté. C'est ce qui fut fait, mardi matin, à la première heure. Tirsel fut emmené au poste du troisième arrondissement et écroué.

Vers dix heures et demie M. Vancostenoble est descendu sur les lieux, pour ouvrir une enquête, et interroger Mme Tirsel.

Le magistrat a requis M. le docteur Largillière, médecin-légiste, pour examiner la pauvre femme et rédiger un rapport.

Un accident boulevard d'Armentières. — Lundi soir, vers huit heures et demie M. Clovis Floris, employé de commerce, habitant rue d'Alsace, descendait à toute vitesse, monté sur une bicyclette, la rue du Fresnoy, quand en tournant le coin du boulevard d'Armentières, il se jeta sur une voiture de boulanger, et fut jeté en bas de sa machine. Le vélocipédiste fut ramassé, tout meurtri, par des personnes, témoins de l'accident, qui le conduisirent dans une maison voisine, où il reçut les soins les plus empressés,

Un peu plus tard, le jeune homme, remis de sa chute, put retourner à son domicile, distant d'une centaine de mètres seulement.

Un accident rue des Fossés. — Mardi matin, vers huit heures et demie, M. Arthur Lafrance, plafonneur, demeurant rue des Fossés, était occupé à transporter de la chaux sur une brouette, dans la cour de son habitation, quand, en passant sur une planche, il mit le pied droit sur un gros clou, qui lui transperça sa chaussure, et presque complètement le pied.

On recourut aux soins de M. Noyon, médecin, qui déclara qu'un repos de huit jours suffirait pour la complète guérison du blessé.

Espièglerie de gamins. — Deux gamins de sept et onze ans, dont les parents habitent rue de Tunis, ont été surpris, mardi matin, par la police, dans le jardin de Mme Motte, rue du Coq-Français,, brisant des branches aux arbres.

Les parents ont été prévenus qu'un rapport serait rédigés à leur charge.

Un acte de probité. — Mardi matin, vers onze heures M. Alphonse Benoodt, ouvrier peintre, demeurant rue de Tourcoing, trouvait sur la chaussée, près le pont Morel, un portefeuille, contenant des valeurs importantes. Il apprit bientôt qu'il était la propriété de M. Léon Lepoutre, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chênes, et s'empressa d'aller le lui porter.

Les accidents du travail. — Dans l'après-midi de lundi, un pénible accident est survenu à la filature de laine de MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures. Un homme de peine âgé de quarante-neuf ans, Jules Willem, est tombé du haut en bas d'un escalier, et s'est fait une entorse aux deux pieds.

Après avoir reçu des soins empressés dans l'établissement, il a été reconduit à son domicile, rue de Condé, cour Hespel, où M. le docteur Largillière est venu lui faire un premier pansement. Il a été ensuite admis à l'Hôtel-Dieu.

Une ouvrière de filature grièvement blessée à la main. — Dans la matinée de mardi, M. le docteur Bernard a fait admettre à l'hôpital une banbrocheuse de dix-neuf ans, qu'il soignait à domicile, à la suite d'un accident dont elle avait été victime à la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger.

En nettoyant les cylindres de son métier en marche, la jeune fille avait eu la main gauche prise dans une chaine, et grièvement contusionnée. Comme elle ne pouvait recevoir chez ses parents, rue Lafayette, tous les soins qui lui étaient nécessaires, le médecin a jugé utile de l'envoyer à l'Hôtel-Dieu.

Outrage à la police. — L'agent de service place Nadaud, mardi après-midi, vers quatre heures et demie, faisait observer à un cocher de place qu'il était en contravention pour abandon de son équipage.

Un sieur Jean Treffoy, âgé de 34 ans, demeurant rue des Longues-Haies, à l'estaminet de la « Couronne d'Or », témoin de l'incident, se mit à invectiver grossièrement le représentant de l'autorité.

Treffoy fut conduit au poste du troisième arrondissement, pour son intervention intempestive, et écroué séance tenante, sans autre forme.

La divagation des chiens. — Dans la journée de mardi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique, a ramassé huit animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de quatre propriétaires.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 16 juin, la société particulière, dite : «Les amis de la table ronde », dont le siège est rue de la Guinguette, a été autorisée à se constituer légalement.

Wasquehal. — *La fanfare du Breucq retour du concours de Pontoise.* — Lundi soir, à 8 heures, la fanfare est rentrée victorieuse du concours de Pontoise. « La fanfare du Breucq, » qui avait concouru en troisième division, première section, avait remporté le deuxième prix d'exécution et le second prix de lecture à vue.

A son entrée dans le village plusieurs jolis bouquets lui ont été offerts, et une manifestation spontanée a été organisée en son honneur. Ajoutons que la société est également remporté un premier prix de soli si M. le président du jury ne d'en rapportant à une lettre signée de M Henri Gadenne, chef de la Fanfare de Créchet, Croix — bien qu'elle ne fut pas de celui-ci — et signalant contre toute vérité dix musiciens d'emprunt engagés spécialement pour le concours, n'eut disqualifié la fanfare.

Cette affaire fait grand bruit au Breucq où l'on croit connaitre l'auteur véritable de la lettre qui aurait agi, dit-on, sous l'empire de considérations politiques, et aurait eu le grand tort de prendre le nom d'un tiers pour couvrir un acte peu scrupuleux.

Durant toute la journée de mardi, les membres de la fanfare du Breucq, ont parcouru les principales rues de la commune en jouant des pas redoublés, un musicien portait une couronne de lierre avec une pancarte portant cette inscription : « Honneur aux trahis ! Vive la fanfare du Breucq ! »

A dix heures du soir, les musiciens, avant de se séparer, ont joué des morceaux dans toute la longueur de la rue d'Epinoy, puis ont entonné la retraite et poussé un formidable et dernier cri de « Vive la fanfare du Breucq ! »

— *Vols de métaux.* — Plusieurs vols de cuivre, plomb et zinc ont été commis depuis une huitaine de jours dans l'ancienne teinturerie Morel.

C'est en démontant les divers robinets des générateurs au moyen de clefs trouvées dans l'établissement que les maraudeurs ont réussi à commettre leurs méfaits s'élevant à la somme de deux cents francs.

M. Seguin, commissaire de police, aidé des gardes Wanin, de Wasquehal, et Delefortrie, de Croix, a arrêté les coupables. Voici dans quelles circonstances :

A la suite d'une dénonciation que le garde Wanin avait faite à son collègue Delefortrie, M. le commissaire Seguin avait fait une perquisition chez une marchande de chiffons, la femme Jules Vandecasteele, née Sophie Lefebvre, demeurant à Croix, rue Paul Bert et c'est là qu'on a découvert une trentaine de kilogs de cuivre en pièces mécaniques démontées, provenant du vol et atteignant une valeur de quarante francs.

L'enquête activement menée a fait connaitre les voleurs Ce sont, outre la recéleuse, deux jeunes gens, Louis Maes, d'origine belge, ouvrier maçon, âgé de 17 ans et Eugène Buitjauve, âgé de 16 ans, sans profession.

Provisoirement écroués à la prison de Croix, les trois impliqués seront dirigés ce matin sur la maison d'arrêt de Lille.

Lille et ses Monuments ; Vieilles Seigneuries, Censes et Vieilles Familles de Roubaix, par Th. Leuridan ; **Traité de Fabrication des Lainages ; Ma Cure d'eau ; Vivez ainsi.** Volumes en vente à la librairie du *Journal de Roubaix.* 72337

LETTRES MORTUAIRES ET D'ORDRE
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LE DRAME DE LA RUE SAINTE-THÉRÈSE

Nouveaux détails

Au cours d'une nouvelle visite faite à la victime, dans l'après-midi de mardi, M. le docteur Delannoy a découvert, à la suite d'un minutieux sondage, la présence d'une balle dans l'omoplate gauche.

Il a déclaré que le projectile était entré trop avant dans les chairs, pour qu'on pût songer à l'extraire, mais qu'un abcès surviendrait à cet endroit, et l'amènerait tout naturellement à l'orifice de la plaie.

A la suite de ce deuxième pansement, Mme Emile Cordonnier a été transportée en voiture au domicile de ses parents, cabaretiers et marchands de poissons, rue des Longues-Haies.

Son état est aussi satisfaisant que possible et n'inspire aucune inquiétude, à moins de complications imprévues.

On ne saurait en dire autant de la situation du meurtrier, qui s'est empirée à un tel point que les derniers sacrements lui ont été administrés mardi soir.

Le malheureux, qui avait encore pu répondre dans la matinée, aux interrogatoires de M. le commissaire Vancostenoble et de la gendarmerie, ne reconnaissait plus personne dans la soirée.

Etendu sur son lit comme une masse inerte, et la vue couverte d'un voile, il était en proie au délire, causé bien plutôt par la fracture du crâne, qui a dû affecter le cerveau, que par la blessure qu'il porte à la tempe droite.

Mort du meurtrier

L'auteur du drame de la rue Sainte Thérèse, François Cordonnier, est mort, mercredi matin, à cinq heures, après une cruelle agonie.

L'instruction de cette affaire se trouve donc close, par suite du décès du coupable.

L'état de la victime est aussi satisfaisant que possible ; d'ici une quinzaine de jours au plus elle sera complètement remise sur pied.

TOURCOING

Réception de l' « Orphéon des Travailleurs ». — On a déjà vu de belles réceptions à Tourcoing, mais on n'a jamais fait mieux que pour les vainqueurs de Pontoise : c'était, on peut le dire sans exagération, une véritable marche triomphale.

Partout des drapeaux; dans la rue de la Latte, les habitants du quartier, où se trouve le siège de la société, s'étaient vraiment surpassés; ce n'étaient, à chaque pas, que drapeaux, guirlandes, fausses portes, arcs-de-triomphe, etc.

La rentrée avait été annoncée pour 6 heures 1/2, mais il était 7 heures 25 quand le train est arrivé en gare. M. Dramoix, secrétaire-général de la Mairie, a souhaité la bienvenue aux vainqueurs puis M. Masurel-Jonglez, président d'honneur, y a joint ses plus chaleureuses félicitations en présentant au chef, M. Motier, un surerbe bouquet. On a alors poussé des cris enthousiastes de : Vive le Président ! Vive M. Masurel !

La Musique Municipale, qui avait pris place sur le quai, a exécuté la « Marseillaise » pendant la descente du train.

Il y avait une foule énorme au-dehors, et ce n'est pas sans quelque difficulté que le cortège est parvenu à s'organiser, dans l'ordre suivant : Deux cavaliers ouvrant la marche, la Musique municipale, la Société de Gymnastique et d Armes, l'Union Tourquennoise, l'Union des Trompettes, la Fanfare du Point-Central, une délégation de l'Harmonie Tourquennoise, la société les Mélophiles, la fanfare des Intimes, l'Orphéon Tourquennois, les Crick-Sicks, les Trouvères et enfin l'Orphéon des Travailleurs, dont tous les membres disparaissaient littéralement sous les couronnes.

Suivaient des voitures découvertes, où avaient pris place les membres de la commission et qui disparaissaient également sous les couronnes et les bouquets.

M. le Maire attendait dans la grande salle des mariages, ayant à ses côtés MM. Glorieux, Tack, Grau, Ducoulombier, Dhal-Desey, Delavaivre, Sénélar, Honoré-Colson, Cruque et Leplat, conseillers municipaux. M Masurel-Jonglez, conseiller général et président d'honneur de l'Orphéon, avait aussi pris place sur l'estrade.

A leur entrée dans la salle, les vainqueurs sont accueillis au cri de vive l' « Orphéon des Travailleurs! » M. Hassebroucq leur adresse des félicitations d'autant plus vives, que leur société, dit-il, se compose en majorité de travailleurs, qui savent prendre sur leurs moments de loisir, et même sur le temps consacré au repos, pour s'initier et se perfectionner dans l'art si agréable de la musique. Il fait ensuite circuler les plateaux de champagne et boit à la santé des vainqueurs.

Le président, M. Vienne, remercie M. le Maire, qu'on acclame aux cris de vive M. le Maire ! Vive l'administration municipale !

M. Masurel-Jonglez demande à dire quelques mots, en sa qualité de Président d'honneur : « La Société, dit-il en substance, composée de travailleurs n'a pas grandes ressources; pour aller à Pontoise, cueillir les magnifiques lauriers qu'elle rapporte, elle a dû s'imposer les plus grands sacrifices et même s'endetter. Il a la ferme confiance que la ville viendra à son aide... »

M. le Maire prononce encore quelques mots, qui ne sont pas précisément une réponse à M. Masurel. On crie encore : Vive M. le Maire! et on entonne un vigoureux vivat, qu'on termine à la mode anglaise, par trois « Hurrah! »

Il nous serait impossible de faire le compte des bouquets et des couronnes; on remarquait entre toutes, celle offerte au président, M. Vienne, par M. Edmond Masurel, au nom des *Crick-Sicks.*

Une agréable surprise attendait les vainqueurs à leur passage sur la Grand'Place : une superbe couronne leur a été offerte par M. Deconinck, au nom du cercle de l'industrie. M. Masurel-Jonglez a adressé de chaleureux remerciements.

La réception de mardi soir comptera longtemps, et à juste titre, dans les annales musicales de Tourcoing.

Les grèves. — MM. Trigallez et Bauduin, fabricants de peignes et fondeurs en cuivre, rue Neuve-de-Roubaix, avaient un règlement approuvé par le Conseil des Prud'hommes datant du 1er janvier 1885 aux termes duquel toute absence non justifiée serait frappée d'une amende de 2 fr. pour tout ouvrier dont le salaire était supérieur à 3 fr.; et de la moitié de la journée pour les autres. Ce règlement, affiché depuis des années, n'était plus guère établi, et en outre les patrons ne l'avaient que très rarement appliqué Comme les absences devenaient de plus en fréquentes, on appoa lundi un nouvel exemplaire du même règlement. Mardi matin en arrivant l'attention des ouvriers se porta assitôt sur le placard et ils demandèrent aux patrons de le faire disparaitre Non seulement on leur répondit par un refus ; mais on leur dit qu'à l'avenir il serait appliqué dans toute sa rigueur. Sur 60 ouvriers, 40 sortirent immédiatement et, vers midi, un certain nombre sont venus retirer leurs livrets. A la rentrée de l'après-midi pas un seul ne se présenta.

P.-S.— Les ouvriers ont repris le travail mercredi à dix heures du matin, le règlement affiché ayant été supprimé.

— Chez MM. Lamourette et Leroux frères, deux rattacheurs sont venus comme la veille à 5 heures 1/2 du matin et on leur a dit de nouveau qu'on ne pouvait rien changer aux anciennes conditions; et ils se sont retirés sans faire d'observations d'aucune sorte.

Le service postal à la gare. — Voici le nouvel horaire des levées de la boite de la gare: 9 heures 20 et 10 h. 15 le matin; le soir : 12 heures 30, 3 h. 30, 6 h. 30, 8 heures, 9 h. 30 et 10 h. 10.

La fourniture des livres de prix. — L'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture des livres à donner en prix, aux élèves des écoles communales de garçons et de filles, aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 10 juillet.

Actes de violences sur un contre-maitre. — L'auteur des actes de violence dont nous avons parlé hier, Henri Castel, qui s'était enfui en Belgique, est venu se rendre à la police, en compagnie de sa mère, mardi, à 2 heures de l'après-midi. Il prétend, qu'il n'a fait que se défendre, et qu'il aurait été frappé le premier, avec une grosse clef en fer, que s'il s'est sauvé c'est qu'il a été saisi sur le moment et qu'il ne savait plus ce qu'il fai sait.

De nombreux témoins seront entendus.

Un récidiviste endurci. — C'est le nommé Henri Deveert, âgé de 27 ans, condamné en Belgique pour vol et incendie; et en France un nombre infini de fois pour toutes sortes de délits Ses parents habitent la Marlière, et, il y a quelques mois, il était arrêté, le soir, à la Croix-Rouge, chez le garde Filipo, porteur d'un trone imitant les troncs officiels, et quétant pour une soi-disant femme veuve chargée de famille ! Il est expulsé depuis longtemps; mais il revient toujours.

Mardi après-midi, il a été pris en flagrant délit de vol de pommes de terre et de petits-pois, dans un champ appartenant à M. Bouche, fermier aux Phalempins.

Une solution inattendue. — Les auteurs du vol d'un pantalon de 16 francs, au préjudice de M. Verhelle, maitre tailleur, à Mont-à-Leux, Pierre Debruycker, et Victor Martens, dit Bismarck, qui avaient été conduits à Lille, mardi matin, ont été relâchés aussitôt et, à midi, ils rentraient triomphants à Tourcoing.

Il paraît qu'on ne pouvait pas les maintenir, parce que les faits s'étaient passés en Belgique. Pourtant le faux reçu que Debruycker avait présenté à M. Villon, pour rentrer en possession du vêtement volé, a bien été fabriqué à Tourcoing. Il est vrai qu'il était daté de Mont-à-Leux.

La justice française ne pourra donc agir qu'après que la plainte aura été régulièrement déposée au parquet de Courtrai !

Un échafaudage qui s'écroule.— Mardi, à 6 heures 1/2 du matin, trois ouvriers, un maçon et deux manœuvres, travaillant pour le compte de M. Derville, entrepreneur, se trouvaient sur un échafaudage, élevé de 3 mètres, à un groupe de 5 maisons, en construction, à l'angle du Boulevard et de la rue Victor Hugo.

Un manœuvre venait d'arriver sur la plate-forme avec une manne remplie de briques ; le maçon, pour le décharger, prit une des anses ; dans l'effort combiné du maçon et du manœuvre, il se produisit un mouvement de recul ; et les deux traverses qui servent de supports au blanches, sortirent du mur et les chevalets se renversèrent, entraînant avec eux les trois ouvriers, qui tombèrent pêle-mêle avec les matériaux. On les débarrassa aussitôt, et on les conduisit chez M. Lefebvre, boucher-cabaretier, au Boulevard.

M. le docteur Cadeau fut appelé à donner ses soins aux blessés.

Ces trois ouvriers se nommaient : 1° Joseph Hoët, âgé de 17 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de Mulhouse, chez M. Braye ; plaie pénétrante intéressant le tibia de la jambe gauche. Transporté à l'Hôtel-Dieu. C'est la blessure la plus grave et qui nécessitera une longue incapacité de travail.

2° Jules Eggermant, manœuvre, âgé de 27 ans, marié, un enfant, plaie pénétrante du cuir chevelu, derrière la tête, contusions multiples à la face et à l'épaule gauche; et enlèvement de la peau, à la partie supérieure interne de la cuisse droite. Reconduit en voiture à son domicile, à Reekem. Les diverses blessures sont très douloureuses mais n'inspirent pas d'inquiétudes.

3° Alphonse Maesse, dix-neuf ans, maçon, demeurant à Tourcoing : plaie pénétrante au sommet de la tête et contusion à la face dorsale de la main droite. C'est le moins atteint des trois, et, malgré l'avis du docteur, il a repris son travail dans l'après-midi.

Un acte de vandalisme. — Dans la nuit de lundi à mardi, un certain nombre de platanes de la place Thiers, ont été mutilés par des individus restés inconnus, qui ont fait de larges entailles ou enlevé de grandes plaques d'écorce.

L'affaire mystérieuse de Linselles.— L'émotion provoquée par la mystérieuse affaire dont nous avons parlé hier, est toujours intense.

Les faits graves auxquels nous avons faits allusion sont, ainsi que nous l'avons dit, enveloppés d'un nuage resté impénétrable jusqu'ici.

Vanrullen aurait-il volontairement donné la mort aux enfants des époux Tytgat ? on ne le sait encore. Bien que le public penche pour l'affirmative, la prudence la plus élémentaire ne nous permet pas, on le comprend du reste, de prendre ces suppositions pour monnaie courante.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Parquet de Lille poursuit activement l'instruction de l'affaire et que la descente à Linselles de M. Delalé, juge d'instruction, est imminente.

Vanrullen, auquel le sobriquet de «Trompe-la-Mort» a été donné à cause de sa constitution maladive, ne jouit que d'une très médiocre réputation. Sa conduite, dit-on, laissait beaucoup à désirer. Le sabotier au contraire est connu pour un fort brave homme.

La population linselloise suivra certainement avec un intérêt palpitant les faits que l'enquête judiciaire pourra révéler.

Linselles. — *Un incident au festival de Quesnoy-sur-Deûle.* — Dimanche dernier, la musique municipale de Linselles a pris part au festival de Quesnoy-sur-Deûle. On sait que la chaleur était forte. Malgré cela, les musiciens linsellois n'ont pas laissé de prêter leur concours en cette circonstance.

Après qu'ils eurent joué deux morceaux qui ont été bissés par tout l'auditoire, M. le capitaine de la musique de Quesnoy-sur-Deûle les a priés de bien vouloir descendre, alléguant que les autres musiques demandaient à jouer le plus tôt possible. Celle de Linselles n'a donc pu exécuter le morceau final qu'elle se disposait à jouer et cela au mécontentement général. Toutefois la musique de Wervicq qui s'est fait entendre après, a donné ses trois morceaux sans être interrompue.

On considère par conséquent la mesure prise contre la musique de Linselles comme entachée de partialité.

Marcq-en-Barœul. — *Un enfant abandonné.* — Un enfant de 4 ans environ (garçon), blond; figure ronde, yeux bleus, nez court, teint coloré (traces de boutons au menton), vêtu d'un tablier noir, culottes noires, bas gris foncé, galoches genre bottines, a été recueilli dimanche 18 courant, vers 9 heures du soir, au hameau du Molinel, à Marcq.

Cet enfant ne peut donner aucun renseignement sur ses parents.

Il dit avoir été accompagné par son père qui l'aurait abandonné.

Ronco. — *Ivrognes en goguette.* — Trois tisserands, Adolphe Peronne, âgé de 21 ans, Emile Liébard, âgé de 19 ans, Edouard Debrower, âgé de 16 ans, étant en état d'ivresse dans la soirée de lundi, ont donné des coups de poing sur la porte d'un limonadier et peintre, M. Lava, demeurant rue de Lille. Celui-ci est sorti alors avec deux jeunes gens qui se trouvaient dans sa maison.

Ces derniers, en défendant M. Lava, ont reçu des coups heureusement sans gravité. Il n'en a pas été de même de M. Lava qui a eu la première phalange de l'auriculaire droit écrasé par un violent coup d'un instrument contondant. Finalement les trois perturbateurs se sont battus entre eux. L'un d'eux, Liébard, en est sorti avec un œil endommagé. Un autre, Peronne, a été fort maltraité à la figure. M. Delattre, commissaire de police, a dressé procès-verbal.

Les trains de plaisir pour Dunkerque. — A l'occasion de la fête communale de Dunkerque fixée au dimanche 25 juin, la Compagnie du chemin de fer a décidé la création de trains de plaisir express à prix réduits (2e et 3e classe).

Ces trains sont réglés comme suit quant aux départs de Tourcoing, Roubaix et Croix-Wasquehal.

1° Au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal. L'aller et le retour auront lieu dans la même journée. Ce train suivra, à l'aller et au retour, l'itinéraire ci-après :

Aller. — Départ : Tourcoing, 6 heures 30 matin; Roubaix, 6 h. 38; Croix-Wasquehal, 6 h. 43; Lille, 7 h. 10; Dunkerque, arrivée 9 h. 15.

Retour. — Départ : Dunkerque, 8 heures 55 soir, Lille, 10 h. 32; Croix-Wasquehal, 11 h. 17; Roubaix, 11 h. 22; Tourcoing (arrivée), 11 h. 30.

Les prix des places sont les suivants :

Tourcoing, 2e cl., 6.25; 3e cl., 4.10.— Roubaix et Croix Wasquehal, 2e cl., 6.10; 3e cl., 4.00.

Il sera en outre délivré à ces trains des billets dits de famille pour 2, 3, 4 et 5 personnes et au-dessus comportant une réduction supplémentaire de 5, 10, 15, 20 et 25 0/0.

Les droits d'auteur et les sociétés musicales. — La commission parlementaire de la liberté des théâtres a examiné la proposition de loi dont nous avons parlé, qui tend à exempter du paiement des droits d'auteurs et compositeurs les sociétés musicales populaires.

Voici le texte qu'elle a adopté :

« Les sociétés musicales, chorales ou instrumentales, autorisées, sont exemptées de l'obligation de payer des droits d'auteurs et compositeurs, lorsque les exécutions ou auditions qu'elles donnent — publiques ou non — n'entraînent aucune rétribution directe ou indirecte leur profit. »

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La fanfare l'*Union des Trompettes* et l'*Orphéon Tourquennois* exécuteront, sur le kiosque de la Grand'